

# Placer la première loi de planification urbaine (1919-1924) dans la réflexion actuelle : le cas de l'Auvergne

Bénédicte Renaud

## Annexe 1

### Le projet de Jean Descoutures pour Bellerive-sur-Allier

#### Réalisations

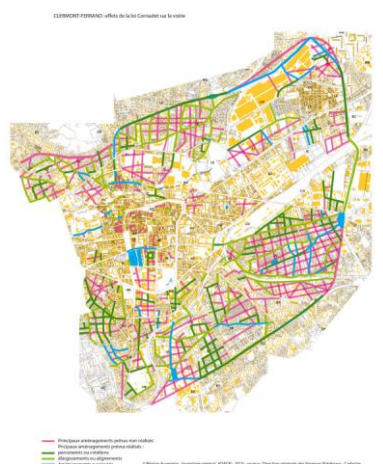
Des reconductions schématiques.



Effets de la loi dite Cornudet sur la voirie : Aurillac (Cantal). Dess. Beauparland-Dupuy, Guylaine, (d'après le fond cadastral actualisé en 2010). © Région Auvergne - Inventaire général, ADAGP, 2010.



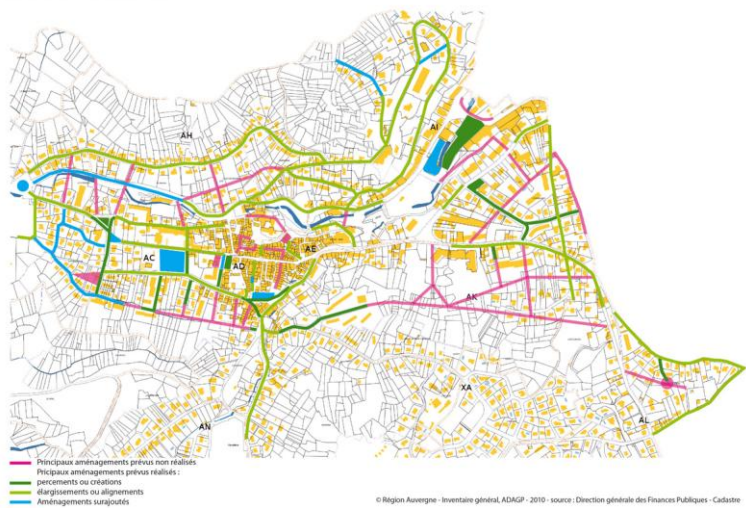
Effets de la loi dite Cornudet sur la voirie : Cusset (Allier). Dess. Beauparland-Dupuy, Guylaine, (d'après le fond cadastral actualisé en 2010). © Région Auvergne - Inventaire général, ADAGP, 2010.



Effets de la loi dite Cornudet sur la voirie : Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Dess. Beuparland-Dupuy, Guylaine, (d'après le fond cadastral actualisé en 2010). © Région Auvergne - Inventaire général, ADAGP, 2010.



Effets de la loi dite Cornudet sur la voirie : Chamalières (Puy-de-Dôme). Dess. Beuparland-Dupuy, Guylaine, (d'après le fond cadastral actualisé en 2010) © Région Auvergne - Inventaire général, ADAGP, 2010.



Effets de la loi dite Cornudet sur la voirie : Royat (Puy-de-Dôme). Dess. Beauparland-Dupuy, Guylaine, (d'après le fond cadastral actualisé en 2010). © Région Auvergne - Inventaire général, ADAGP, 2010.